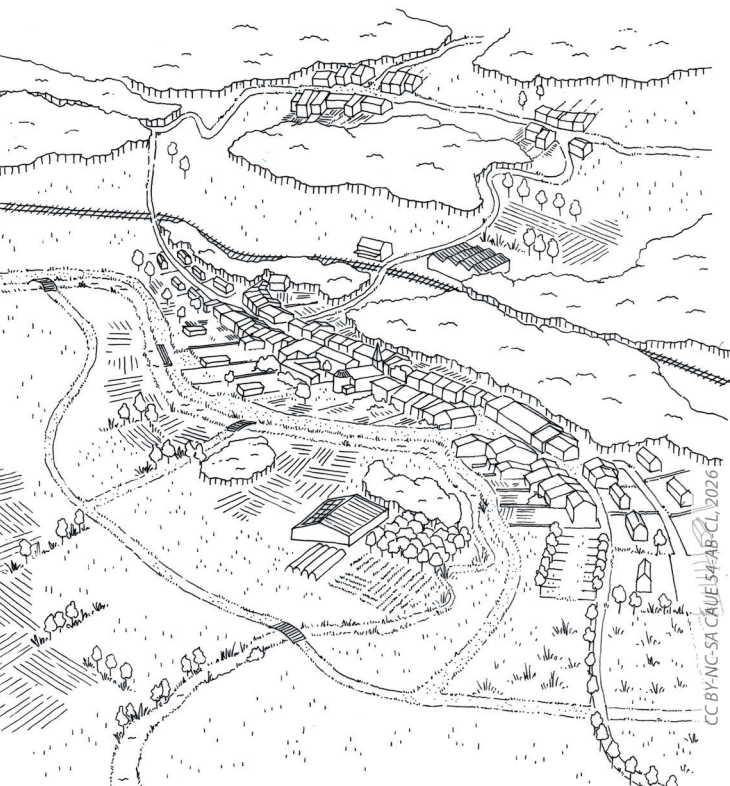


DES ATELIERS COLLABORATIFS POUR DES PROJETS DE QUALITÉ

Vous souhaitez porter des projets d'aménagement pour votre territoire ? Enrichir l'offre de services et de logements de votre commune ? Ou encore intégrer les grands enjeux climatiques et de santé à vos projets d'architecture, d'urbanisme et de paysage ?

Le **CAUE de Meurthe-et-Moselle** vous propose de déployer l'outil « Ma commune à la carte » sur votre territoire. Développé à l'attention des élu-e-s, des agents de collectivité et des habitants, il vous permet de travailler de façon collective et collaborative sur votre commune ou communauté de communes afin de tendre vers des projets urbains et paysagers de qualité.

Par les missions qui lui sont confiées par la loi de 1977 sur l'architecture, le **CAUE** agit auprès des élu-e-s pour les aider à renforcer et acquérir les compétences nécessaires à la responsabilité de maître d'ouvrage. L'outil « Ma commune à la carte » vient ainsi compléter utilement nos accompagnements individualisés, notre rôle de conseil et d'aide à la décision.



MOBILISEZ **MA COMMUNE A LA CARTE** SUR VOTRE TERRITOIRE

Vous êtes un-e élu-e de commune ou de communauté de communes ? Un acteur du développement local ?

Vous vous questionnez sur la manière de faire des projets d'architecture, d'urbanisme ou de paysage de qualité ? Vous avez besoin d'aide dans la définition de vos besoins en associant différentes parties prenantes ?

Vous avez envie d'engager des discussions à ce sujet avec votre conseil municipal ? Des élu-e-s, des agents, des habitants ?

N'hésitez pas à **contacter le CAUE** afin d'échanger sur l'opportunité de mettre en œuvre des **ateliers « Ma commune à la carte »**.

54 Meurthe-et-Moselle
caue

48 Esplanade Jacques Baudot
Rue du Sergent Blandan
54000 Nancy

03.83.94.51.78
www.caue54.fr
caue@caue54.departement54.fr

MA COMMUNE À LA CARTE

OUTIL COLLABORATIF D'AIDE À LA DÉCISION
POUR LES PROJETS D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET DE PAYSAGE



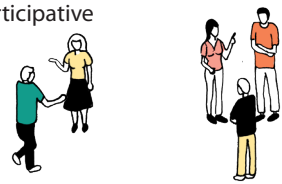
54 Meurthe-et-Moselle
caue



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

POUR QUI ? POUR QUOI ?

- Les élu-e-s qui souhaitent aménager leur territoire en prenant en compte la santé humaine et environnementale
- Les nouveaux élus qui souhaitent se familiariser avec les notions d'aménagement et d'urbanisme
- Les agents de collectivités qui souhaitent accompagner leurs élu-e-s dans l'élaboration des projets
- Les habitants que les élus souhaitent associer dans le cadre d'une démarche participative



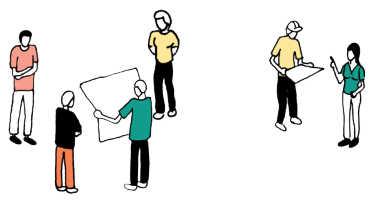
QUAND MOBILISER « MA COMMUNE À LA CARTE » ?

- En début de mandat, pour se doter d'une vision stratégique pluriannuelle des investissements à mener sur le territoire
- En cours de mandat, pour préciser des intentions de projet
- Pour accompagner l'élaboration de documents stratégiques : la révision d'un PLU/PLUi ou bien l'élaboration d'un contrat local de santé (CLS)



LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- Créer les conditions d'un travail participatif
- S'approprier différentes notions d'urbanisme et d'aménagements qualitatifs
- Permettre une vision partagée pour concrétiser des projets



PRÉSENTATION DE L'OUTIL



DÉROULEMENT DES ATELIERS

Nous vous proposons de conduire une série de deux à trois ateliers, d'environ deux heures chacun :

1 Diagnostic partagé de votre territoire, sur la base d'une photographie aérienne et du diagramme « diagnostic »



2 Travail sur les ambitions de projets et leur priorisation, grâce aux cartes-outils et au carnet qui les accompagne



3 Test et précision des principes d'aménagement et hypothèses de projet sur un périmètre déterminé

Il s'agit d'une étape facultative, dont la pertinence est évaluée par l'animateur de la démarche.